MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
Liberté Égalité Fraternité

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES
Liberté Égalité Fraternité

SÉGUR NUMÉRIQUE

LA E-SANTÉ FRANÇAISE

SÉGUR DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

COSUI Ségur numérique #8

13 septembre 2023

Financé par l'Union européenne
NextGenerationEU

AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

cnsa
Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

Bienvenue au 8e Comité de suivi du Ségur numérique !

Comité de suivi

- Rendez-vous donné **3 fois par an** à tout l'écosystème du numérique en santé et du Ségur numérique
- **Partage en transparence des avancées du programme**, des réussites comme des difficultés, sur tous les dispositifs Ségur

Retrouvez toutes les infos sur le Ségur numérique

FEUILLE DE ROUTE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ 2023-2027

Depuis le dernier COSUI du 5 avril, la présentation de la nouvelle feuille de route du numérique en santé !

Mettre le numérique au service de la santé

La feuille de route du gouvernement, lancée le 17 mai 2023 décrit nos chantiers prioritaires pour les cinq prochaines années, déclinés en **4 axes, 18 priorités et 65 objectifs** avec des jalons temporels et une entité identifiée comme porteur principal, responsable de sa bonne mise en œuvre.

Retrouvez toutes les infos sur la feuille de route 2023-2027

Merci de noter vos questions au fur et à mesure dans le fil de conversation de la réunion, un temps de réponses est prévu en fin de séance

Merci de couper votre micro lorsque vous n'intervenez pas.

COSUI #8 – Ordre du jour

1. L’ambition du Ségur numérique et les résultats concrets
2. Le financement des mises à jour des logiciels des professionnels de santé (SONS)
3. L’accompagnement des nouveaux usages numériques
4. Les prochains rendez-vous

COSUI #8 – Ordre du jour

1. **L’ambition du Ségur numérique et les résultats concrets**
2. Le financement des mises à jour des logiciels des professionnels de santé (SONS)
3. L’accompagnement des nouveaux usages numériques
4. Les prochains rendez-vous

La voix des patients : le numérique au service du parcours de soins

France Assos Santé
La voix des usagers

Gérard Raymond
Président de France Assos Santé

Le partage des documents de santé, pourquoi c'est important ?

- Une attente exprimée **par une très large majorité des patients** : qu'on leur rende leurs données de santé aujourd'hui dispersées dans les systèmes de chaque établissement ou professionnel de santé

- Une vision co-portée avec les pouvoirs publics, avec le passage d'un DMP historiquement centré sur la coordination des soins à **Mon espace santé, qui met le patient au centre et le rend acteur de sa santé**

- Une alimentation du profil Mon espace santé qui doit être **systématique**, dès qu'un document papier est remis au patient, et qui doit évidemment prévoir les situations d'annonce

Verbatim : témoignages de patients utilisateurs de Mon Espace Santé

*« J'ai un parcours complexe, avec beaucoup de rendez-vous et donc de documents qui sont rédigés au fur et à mesure de mes consultations, analyses, etc. Depuis que Mon Espace Santé est alimenté, en particulier par mon hôpital, j**e reçois beaucoup plus vite les documents** de mon suivi médical. Et je re**çois même des documents que personne ne me donnait avant mais qui sont bien utiles pour mon dossier médical** »*

*« Je suis malade du rein, greffée, donc j'ai un traitement lourd et beaucoup de suivi médical. Mais je voyage beaucoup et j'ai un nombre presque incalculable de comptes-rendus de biologie, d'ordonnances, etc. **Avoir une copie de mon dossier médical toujours à portée de main avec tout ça c'est très rassurant et sécurisant,** que je sois à l'étranger ou tout simplement éloignée de mon domicile. »*

*« Je crois beaucoup dans le Dossier Médical Partagé depuis des années en tant que patient chronique. J'ai moi-même ajouté pas mal d'anciens documents dedans car mes professionnels n'y ont jamais touché. **Mais ça progresse !** surtout grâce à l'historique que j'avais constitué en montrant le tout à ma dentiste, on a retrouvé un antécédent d'endocardite auquel je ne pensais plus qui a nécessité une adaptation de prophylaxie, comme on dit, avant une intervention ! ça serait plus simple si tous les professionnels jouaient le jeu, j'ai dû râler à mon laboratoire d'analyse mais maintenant c'est bon ils m'envoient sur Mon Espace Santé les comptes rendus ! »*

Les ambitions du Ségur du numérique en santé

Répondre aux attentes des patients comme des professionnels :

→ Généraliser le partage fluide et sécurisé des données de santé entre professionnels de santé et avec l'usager pour mieux prévenir et mieux soigner.

Des usages concrets à forte valeur pour le patient et le professionnel de santé

A court terme

- J'ai perdu mon ordonnance pour mon renouvellement en pharmacie
  - → Je la récupère dans MES
- Mon patient n'a pas apporté ses radios pour préparer son opération
  - → Avec son accord, je récupère son CR dans son profil MES
- En consultation, mon patient oublie souvent de me donner des informations importantes
  - → Je sécurise sa prise en charge en consultant dans MES son VSM élaboré par son médecin traitant

A plus long terme

- Je ne sais pas si je suis à jour de mes vaccins
  - → MES m'envoie mes rappels vaccinaux
- Je ne sais pas si le dépistage du cancer du sein s'applique à moi
  - → MES me donne des informations de prévention personnalisée
- Je suis perdu dans tous ces documents du patient
  - → Mon logiciel détecte automatiquement les éléments du dossier médical pertinents pour la prise en charge de mon patient

L’approche et la trajectoire du Ségur numérique

Une approche par “petits pas” pour plus de réactivité

- ✅ **Généralisation de Mon espace santé à tous les citoyens français (opt-out)**
- ↘ **Atteindre une "masse critique" de documents**
- **Faciliter l'utilisation de cette information dans les logiciels médicaux par les professionnels de santé**

Une trajectoire réglementaire incitative

Accompagner financièrement la transformation

- Évolutions techniques des logiciels
  - → SONS Vague 1 et 2
- Transformation des pratiques
  - → Forfait structure, SUN-ES, financement “VSM”

Définir le cadre réglementaire du partage des documents de santé

- → L.1111-15 du CSP définit le périmètre des documents systématiquement partagés
- → Opposabilité progressive des référentiels techniques (L.1470-5 du CSP)

Répondre aux préoccupations des professionnels

Éviter de **multiplier les clics**

➡ Envoi vers MES par défaut

Pouvoir simplement **retenir les envois** de documents (cas d'annonce, consultation mineur, etc …)

➡ Retenu de l'envoi en 1 clic

Simplifier la gestion des documents corrigés / supprimés

➡ Possibilité de mettre à jour / supprimer un document

Ne **pas perdre du temps à chercher un document** dans la "masse" de documents accumulés

➡ Consultation simplifiée (sans clic, filtrage par type / date, etc…)

➡ Archivages des documents anciens / non pertinents

L’alimentation de Mon espace santé, où en est on ?

Nombre de documents mis à disposition dans Mon espace santé en rythme annuel

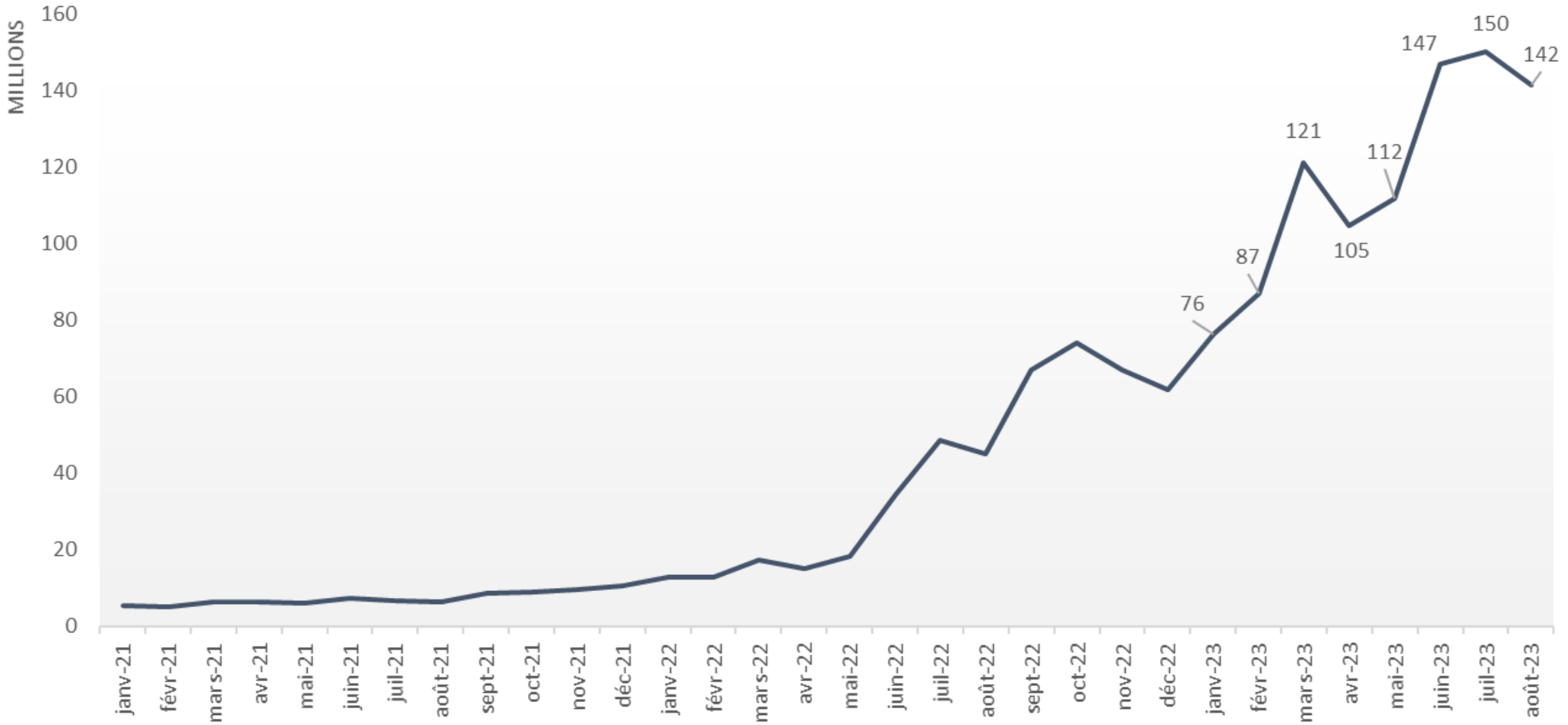

Tous les détails sur la [page transparence](#) de l’ANS

L’alimentation de Mon espace santé, où en est on ?

	Objectif Ségur	Réalisé à date	Document clé	Observations
Médecins de ville	120 M	25 M 😰	Prescription	Dynamique forte, mais tardive. Besoin de poursuivre les efforts +++
Biologie médicale	75 M	75 M 😀	Compte rendu de biologie	Résultats en ligne. Besoins de dresser un bilan détaillé en fonction des formats de documents (N1/N3 et patient/pro).
Radiologie	35 M	13 M 😕	Compte rendu de radiologie	Une variabilité importante est observée suivant les éditeurs / structures, à instruire.
Hôpital	20 M	30 M 😀	Documents de sortie	Résultats en ligne. Un taux de documents de sortie par séjour très inférieur à 1, à instruire.

La prise en main de Mon espace santé par les patients
Où en est on ?

66,3M

profils Mon espace santé ouverts
(=peuvent recevoir un document, un message par un professionnel ou établissement de santé)

soit

+ 90% **des français**

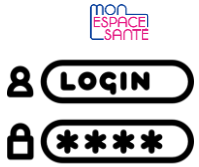

9,2M de **profils activés**, soit près de **14%** des usagers

+200 000 nouveaux usagers **activent** Mon espace santé **chaque mois**

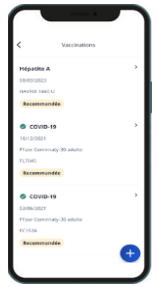

Entre **150k** et **200k** **visiteurs uniques se connectent** chaque semaine

26% des utilisateurs de Mon espace santé (2M), ont **rempli leur profil médical**

Près de **215 000** **messages** envoyés par les patients à un ES/PS

Un enjeu d'appropriation encore important des usagers, qui nécessite une **communication renforcée par les pouvoirs publics** mais également de leurs professionnels de santé

Sentinelle : des premiers résultats concrets pour répondre aux difficultés vécues par les médecins de ville

Difficultés d'utilisation des versions ségur des logiciels de gestion de cabinets (LGC)

Les obstacles

- **Bugs, instabilités, régressions et baisses de performance**
- **Ergonomie** (parcours utilisateurs complexes et chronophages, "trop de clics")
- **Accompagnement** à la prise en main jugé **inadapté et/ou insuffisant**

Actions menées

✓ **Diagnostic approfondi** et identification des **leviers et solutions concrètes**

✓ **Déploiement en cycle rapide de versions améliorées** des LGC sur un périmètre prioritaire, désormais **stabilisées et en cours de déploiement généralisé** (jusqu'à 12 versions par éditeur!)

=> jusqu'à + 500% d'alimentation de MES par les PS avec 1 version améliorée

=> près de **38 000** médecins qui ont alimenté MES en Août (+30% vs. juillet avec de nombreuses solutions à +150% avec les mises à jour)

✓ **Evaluation de la satisfaction des PS utilisateurs** sur les fonctionnalités Ségur et l'accompagnement: 2600 répondants en juin 2023 -> nouveau questionnaire le 20/9 et **publication des résultats fin septembre.**

=> travaux d'amélioration qui continuent ++ et des travaux en cours pour garantir des logiciels "simples d'utilisation" en sortie de référencement

Qualification de l'Identité Nationale de Santé (INS)

Les obstacles

- **Méconnaissance et/ ou opposition** à la démarche (perception "contrôle d'identité" + **activité jugée chronophage**)
- **Processus compliqué et chronophage dans le logiciel**
- **Délégation au secrétariat techniquement impossible**

Actions menées

✓ **Optimisation de l'ergonomie des LGC** sur l'INS: possibilité de qualifier en 1 clic

✓ **Procédure d'exception pour les professionnels de santé libéraux en situation de qualifier l'INS** des patients déjà connus

=> travaux pour favoriser la délégation de cette tâche (déploiement des MIE pertinents) et la connaissance des patients sur l'importance de l'INS

Sentinelle : un effort qui va se poursuivre dans la durée pour répondre aux autres problématiques du terrain

Améliorer la connaissance de Mon espace santé des PS et usagers

- **Depuis mai : campagne d'accompagnement des DNS de l'Assurance maladie sur le terrain**
- Depuis septembre : **reprise des actions de communication nationale à destination du grand public** (affichages, médias, RS) **ainsi qu'à destination des professionnels** (médias spécialisés, etc.)

Faire évoluer la MSSanté pour faciliter les usages des professionnels au quotidien

- **Corriger les régressions sur le fonctionnement de la MSSanté** conséquentes au déploiement des versions Ségur et les problématiques de qualité technique des documents reçus (avec les producteurs de CR structurés notamment)
- **Permettre à plusieurs professionnels exerçant dans un même cabinet de partager une boîte aux lettres** (à partir du S1 2024, les opérateurs pourront proposer une BAL partagée accessible à des cotitulaires)
- **Permettre à un professionnel responsable d'une boîte de messagerie sécurisée de déléguer l'accès à des tiers**: T1 2024 : secrétaires médicales et des assistants médicaux éligibles à la eCPS, S1 2024 : mise en place de mécanismes de délégation à d'autres professionnels (dont secrétaires médicales)
- **Faciliter l'identification de l'adresse MSSanté du destinataire** (dépublication des BAL inutilisées, nouvelles exigences de critères de recherche annuaire pour les logiciels, etc.)

Adapter le numérique aux défis organisationnels du terrain

- **Proposer des mécanismes de délégation d'accès aux services numériques pertinents** à la réalisation des missions du quotidien pour que les usages numériques ne soient pas une régression

☞Signaler une difficulté rencontrée avec un logiciel Ségur

Conserver la dynamique dans ce moment clé !

Garder le cap

“**Ne pas s’arrêter au milieu du chemin**”
Rester cohérent sur la méthode, la stratégie et les opérations

Gérer la transition

Fin de **vague 1** ⇒ début de **vague 2**
Objectifs d’alimentation **quantitatifs** ⇒ analyse plus **qualitative**

Notre ressenti du terrain

Des **bénéfices visibles** des professionnels de santé comme des patients
Un programme “révélateur” de **difficultés à adresser** (logiciels médecins)

Communiquer efficacement

Conserver le **"parler vrai"** … de tous !
Continuer à échanger sur la base d’éléments **détaillés et précis** (REM Vague 2)

COSUI #8 – Ordre du jour

1. Rappel des ambitions du Ségur numérique et point de situation

2. **Le financement des mises à jour des logiciels des professionnels de santé (SONS)**
    i. **Rappel des dispositifs SONS en place**
    ii. Fin du déploiement de la vague 1 sanitaire
    iii. Construction de la vague 2 sanitaire
    iv. Les SONS du secteur médico-social

3. L'accompagnement des nouveaux usages numériques

4. Les prochains rendez-vous

LA E-SANTÉ FRANÇAISE

SÉGUR NUMÉRIQUE

Panorama des dispositifs SONS vague 1 en vigueur

			Référencement	Commandes	Installations
Vague 1 sanitaire	Médecins de ville	LGC	Clôturé	Clôturé	Installations à terminer pour le **20/09/2023** et le 31/10/2023 pour le SONS LOINC *(Formalités administratives réalisables jusqu'au 14/12/2023)*
	Hôpital	RI DPI PFI			
	Radiologie	RIS			
	Biologie médicale	SGL LOINC			
	Pharmacie	LGO			
	Opérateurs MSSanté		Clôturé	Clôturé !	Dépôt des demandes de solde jusqu'au 28/09/2023
Vague 1 Médico-social	Médico-social PA / PH / Domicile		Clôturé	En cours	En cours
	Médico-social PDS		Clôturé !	En cours	En cours
	Médico-social PDE		Clôturé !	En cours	En cours

! *Clôtures depuis le COSUI du 5 avril*

COSUI #8 – Ordre du jour

1. Rappel des ambitions du Ségur numérique et point de situation

2. **Le financement des mises à jour des logiciels des professionnels de santé (SONS)**
    i. Rappel des dispositifs SONS en place
    ii. Fin du déploiement de la vague 1 sanitaire
    iii. Construction de la vague 2 sanitaire
    iv. Les SONS du secteur médico-social

3. L'accompagnement des nouveaux usages numériques

4. Les prochains rendez-vous

LA E-SANTÉ FRANÇAISE

SÉGUR NUMÉRIQUE

Fin *du déploiement de la vague 1 sanitaire*

Rappel du cadre réglementaire pour les SONS sanitaires de la vague 1

Rappel des échéances réglementaires à l'issue du dernier délai octroyé en avril 2023

Délai pour les Fournisseurs

Jalon réglementaire pour la réalisation complète des Prestations Ségur (dépôt des demandes de solde ou des attestations de fin de prestation Ségur)

Echéance du 20 septembre

- **Prestation à finaliser impérativement au 20 septembre**, et au 31 octobre pour les prestations LOINC
- A cette date, le Fournisseur doit **soit** avoir déposé sa demande de solde, **soit** avoir notifié l'achèvement de sa prestation Ségur à l'ASP ; dans ce cas **la demande de solde peut être déposée jusqu'au 14 décembre** (cf. infra)

⚠ En cas de non livraison des prestations au 20/09, **interdiction réglementaire pour l'éditeur de refacturer au client final**

Délai pour les vérifications ES/PS

Jalon relatif à la vérification des prestations et à la réalisation des formalités ASP

Echéance du 14 décembre

- Une fois la prestation livrée, le Client final doit mener les opérations de vérification, et **lever les éventuelles réserves jusqu'à la signature de la VA,** lorsque celle-ci est exigée
- Dans tous les cas, la demande de solde doit être déposée à l'ASP **au plus tard le 14 décembre à 14h**

⚠ Le non-respect de ces échéances déclenchera les procédures de mise en recouvrement des montants perçus par l'industriel.

Fin du déploiement de la vague 1 sanitaire

Avancement du déploiement de la vague 1 sanitaire

89,1 %
des commandes ont eu un solde déposé **ou** une attestation

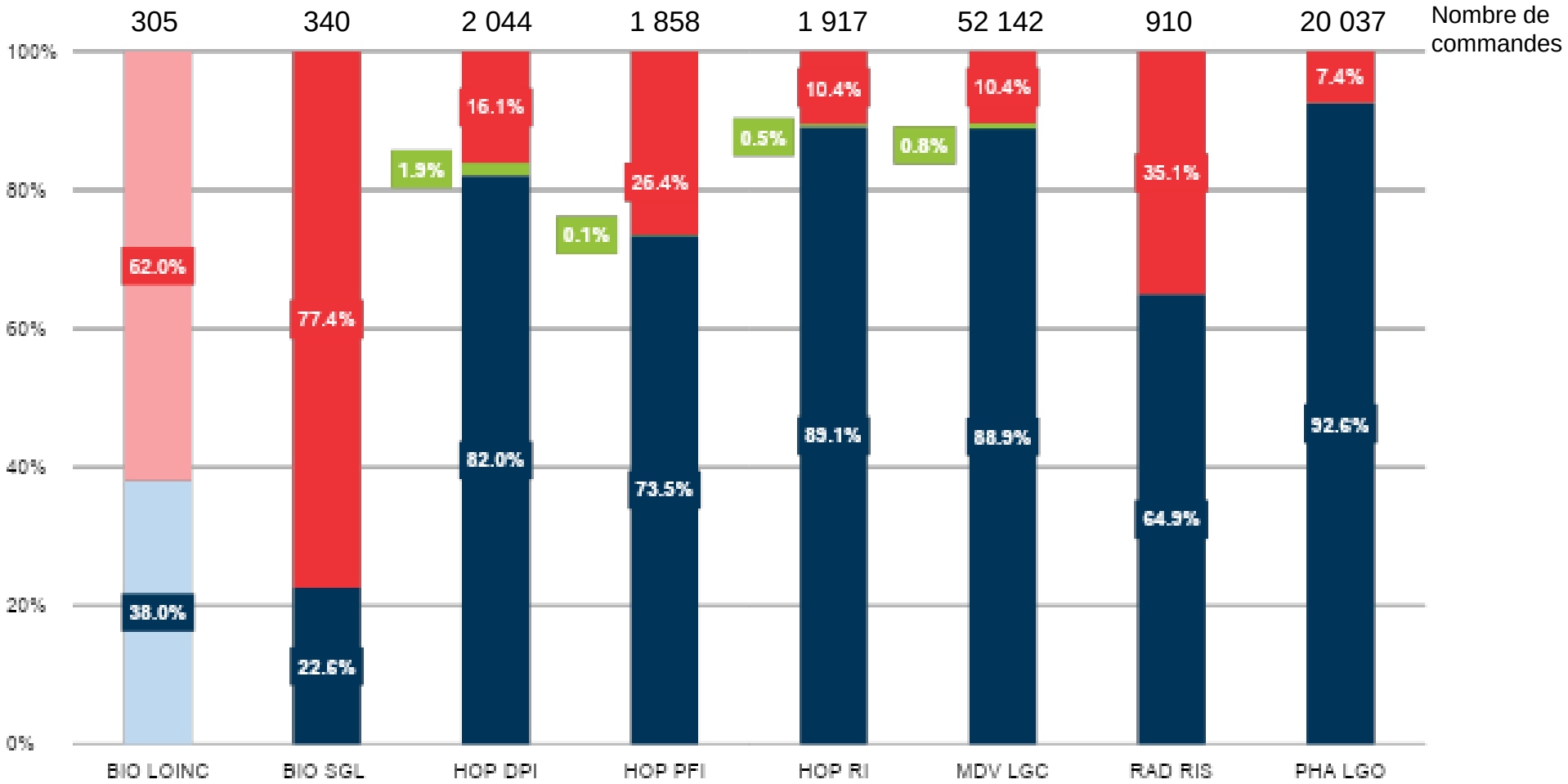

Taux de commandes ayant fait l'objet d'une demande de solde (en bleu) ou d'un dépôt d'attestation de fin de Prestation Ségur (en vert)

Source : ASP - Données au 11/09/2023

Les futurs contrôles a posteriori des envois MES / MSSanté

- Pour rappel, l'atteinte des seuils minimaux d'alimentation Mon espace santé et de messages MSSanté, témoins de la bonne réalisation de la Prestation Ségur, fera l'objet d'un **contrôle a posteriori systématique**

- Ces contrôles seront réalisés progressivement, ultérieurement à la validation du paiement du solde, sur une période qui pourra s'étendre **au-delà de la fermeture du guichet vague 1** (après le 14 décembre)

- **En cas de situation non conforme**, l'éditeur devra apporter les correctifs nécessaires, ou apporter les élements justificatifs nécessaires (par exemple, non conformité avérée de l'opérateur MSSanté empêchant le bon fonctionnement des envois par messagerie)

- Dans le cas contraire, l'ANS prononcera l**a mise en recouvrement des sommes perçues au titre du SONS**

Fin du déploiement de la vague 1 sanitaire

Le bilan sur le SONS Opérateurs MSSanté

26/07 :
Fermeture guichet demande d'avance

28/09 :
Fermeture guichet demande de solde

28/12 :
Fin de la modification dossier solde

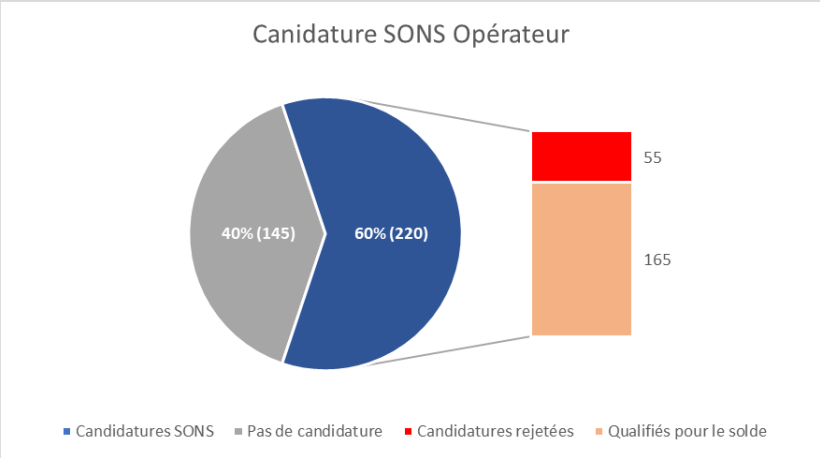

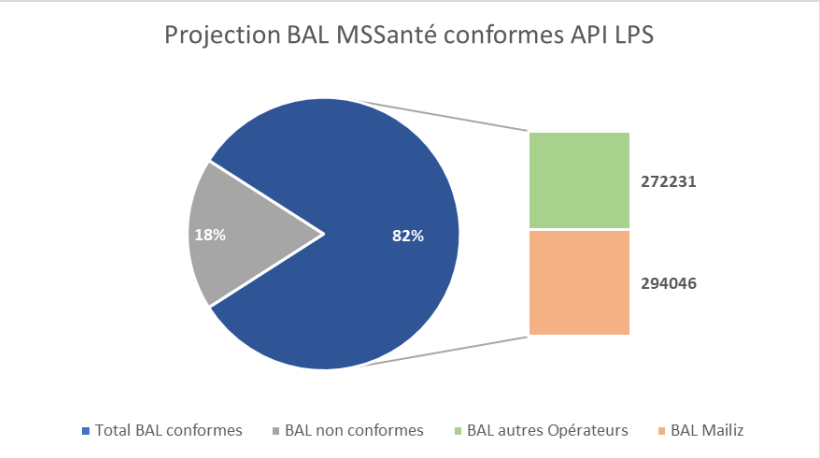

CONCLUSION

Les 20 premiers opérateurs MSSanté en volumes de messages émis sont désormais conformes, représentant 82% des BAL du marché

Passé le 28/09, quelles conséquences pour un Opérateur non conforme ?

- Les BAL d'un opérateur non conforme ne seront **pas utilisables par les LPS Ségur** (et ne sauront pas remonter les nouveaux indicateurs attendus par les ES / PS dans le cadre des programmes nationaux)
- **A court terme,** ces BAL pourront toujours être utilisées pour échanger des messages dans l'espace de Confiance
- **A moyen terme,** ces BAL seront in fine exclues de l'espace de confiance MSSanté, si l'opérateur ne répond pas à son obligation contractuelle de mise en conformité

Fin du déploiement de la vague 1 sanitaire

La bascule vers l'API V2 du DMP

Rappel

- **Décommissionnement des APIv1 et de la transaction TD0.0** pour basculer définitivement dans l'alimentation du DMP par appel du téléservice INSi et qualification de l'identité
  - Effective depuis le 31/12/2022 pour les LGO et pour les autres logiciels DMP-compatibles qui n'avaient pas généré de flux DMP sur les 3 derniers mois de 2022
  - Reportée au 20/09/2023 pour s'aligner sur l'échéance de déploiement des logiciels Ségur

Évolution du volume et du taux d'opérations d'alimentation selon logiciel en API v1 / API v2 / API v2 avec TD0.0*

** à partir de février 2023, seuls les appels TD0.0 en succès sont pris en compte*

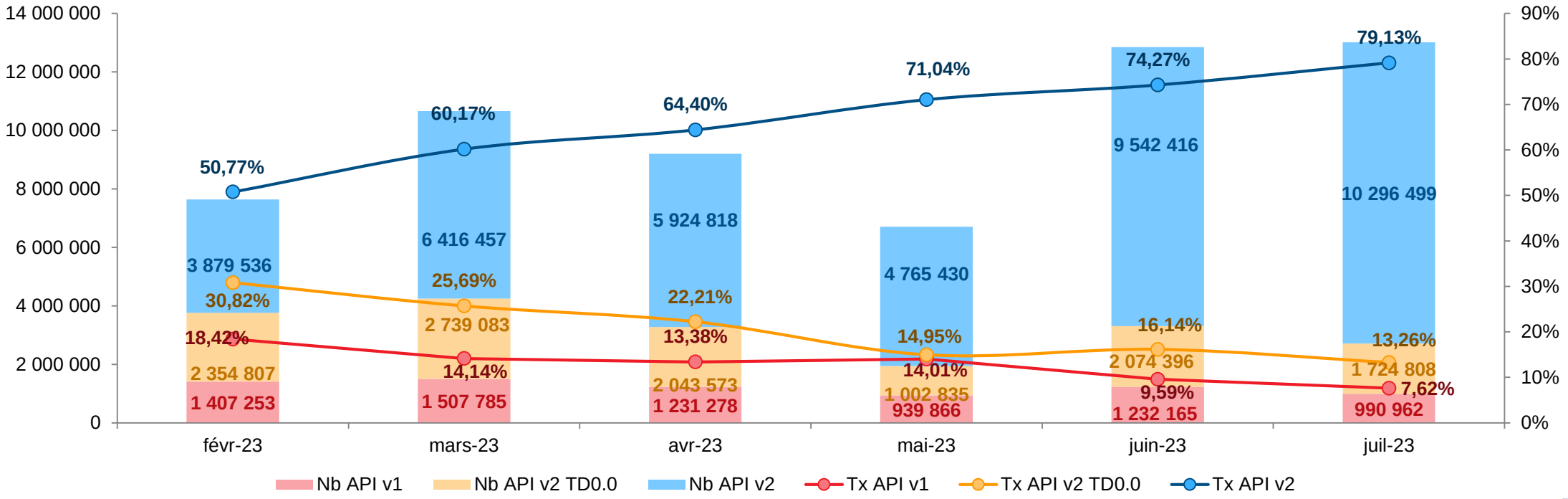

COSUI #8 – Ordre du jour

1. Rappel des ambitions du Ségur numérique et point de situation

2. **Le financement des mises à jour des logiciels des professionnels de santé (SONS)**
    i. Rappel des dispositifs SONS en place
    ii. Fin du déploiement de la vague 1 sanitaire
    iii. Construction de la vague 2 sanitaire
    iv. Les SONS du secteur médico-social

3. L'accompagnement des nouveaux usages numériques

4. Les prochains rendez-vous

La vague 2 complètera le socle posé par la vague 1 pour atteindre l'ambition du Ségur numérique

Ambition : **Généraliser** le **partage fluide et sécurisé** des données de santé **entre professionnels de santé et avec l'usager** pour mieux prévenir et mieux soigner.

Approche par « petits pas »

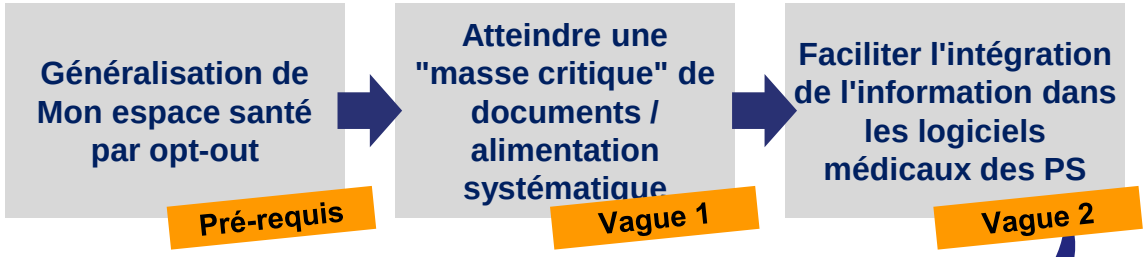

Les objectifs de la vague 2

Faciliter la consultation de l'information disponible dans Mon espace santé par les professionnels

Faciliter l'intégration des documents médicaux reçus par MSSanté

Renforcer la sécurité des systèmes d'information

Améliorer les usages clés vague 1 (gestion INS, alimentation systématique du DMP), au vu des retours terrain

La vague 2 vient également étendre le périmètre des logiciels concernés impliqués dans le partage des documents de santé

Un premier périmètre sanitaire qui comprend :

- Les DPI et les PFI à **l'hôpital**
- Les LGC des **médecins de ville**
- Les RIS, sur un périmètre concernant les **radiologues** et étendu aux **médecins nucléaires**
- Les logiciels de **diffusion des images médicales** (DRIM)

Un cas particulier :

- Les dispositifs concernant les SGL et le transcodage LOINC en **biologie médicale**

Le reste du périmètre sanitaire :

- Les LGO des **officines de ville**
- Un nouveau périmètre portant sur les logiciels des **sages-femmes**, des **chirurgiens-dentistes** et des **paramédicaux**

La vague 2 vient également étendre le périmètre des logiciels concernés impliqués dans le partage des documents de santé

Un premier périmètre sanitaire qui comprend :

- Les DPI et les PFI à **l'hôpital**
- Les LGC des **médecins de ville**
- Les RIS, sur un périmètre concernant les **radiologues** et étendu aux **médecins nucléaires**
- Les logiciels de **diffusion des images médicales** (DRIM)

Un cas particulier :

- Les dispositifs concernant les SGL et le transcodage LOINC en **biologie médicale**

Le reste du périmètre sanitaire :

- Les LGO des **officines de ville**
- Un nouveau périmètre portant sur les logiciels des **sages-femmes**, des **chirurgiens-dentistes** et des **paramédicaux**

La vague 2 permettra des usages clés attendus par les professionnels de santé

Faciliter la consultation de l'information disponible dans Mon espace santé (MES) par les professionnels

- Savoir **sans clic** si le patient dispose d'un profil Mon espace santé ouvert et si son accès est autorisé
- Connaître **sans clic** le contenu du profil MES (types de documents présents, nouveaux documents, etc.)
- Si un document intéressant existe, le consulter **directement depuis le logiciel du PS** (Hôpital et MdV)
- Accéder aux images médicales grâce à la création du réseau DRIM

Faciliter l'intégration des documents médicaux reçus par MSSanté

- Classer simplement et **associer au bon patient** les documents reçus par MSSanté
- Assurer l'interopérabilité des logiciels avec l'ensemble des opérateurs de messagerie

Améliorer les usages clés de la vague 1

- **Simplifier au maximum** la qualification de l'INS pour les professionnels (réduire les clics, automatiser ce qui peut l'être, procédure d'exception pour les libéraux)
- Assurer l'envoi systématique et sécurisé des documents de santé vers Mon espace santé (y compris **en l'absence de CPS** dans le poste du médecin)
- Eviter d'afficher 2 documents distincts lorsqu'il s'agit des versions pdf et structurée d'**un même document**
- Faciliter la **délégation vers le secrétariat**, en particulier grâce à la généralisation de ProSanté Connect

Après un an de concertation avec l'écosystème, la construction de la vague 2 entre dans la dernière ligne droite

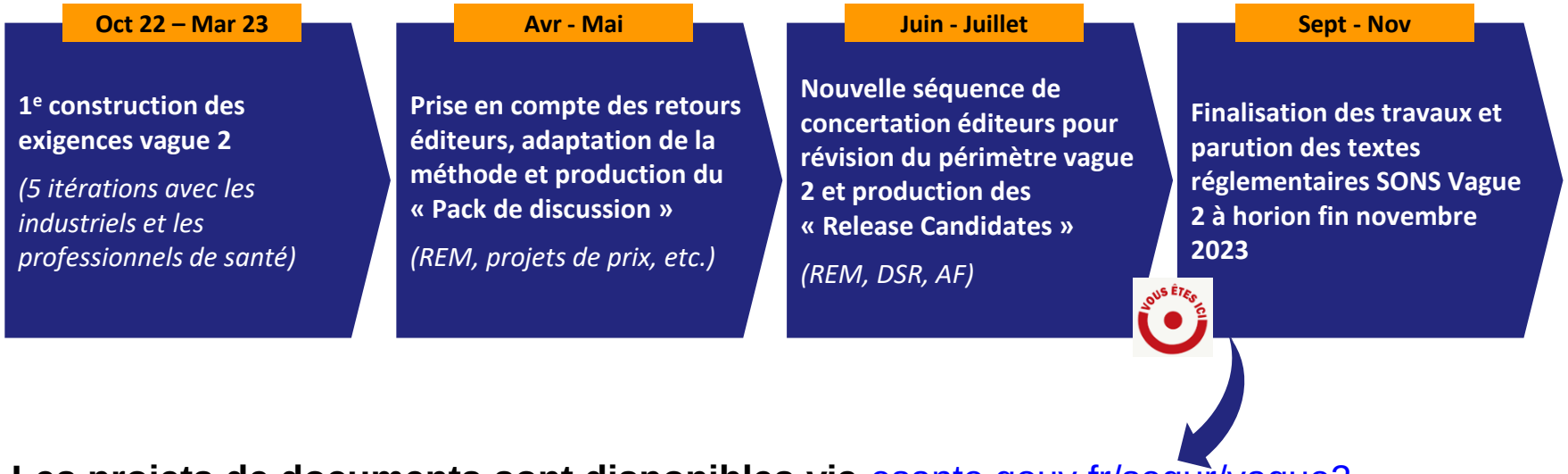

Les projets de documents sont disponibles via esante.gouv.fr/segur/vague2

- ✓ Points de **doctrine** clés précisés
- ✓ Projets de **barèmes de financement** pour les mises à jour vague 2
- ✓ Projets de **calendriers réglementaires** pour les différentes phases (référencement des logiciels, commandes par les ES / PS, installations des mises à jour)
- ✓ Un périmètre technique largement révisé, avec un **effort très significatif pour répondre aux remontées des industriels** (ex en DPI, 2/3 des exigences jugées « bloquantes » par les éditeurs ont été modifiées ou supprimées, et 60% pour le RIS)

Les RDV pour finaliser la vague 2 sur ce premier périmètre

- **Publication des premiers dispositifs « SONS » vague 2 à horion <u>fin novembre</u>**
- Une dernière séquence de travail pour :
  - Concerter l'écosystème sur les derniers sujets techniques en cours d'instruction et partager au fil de l'eau les derniers arbitrages attendus (ex : test d'intrusion, liaison des versions N1 et N3 d'un même document, etc.)
  - Finaliser les paramètres administratifs et financiers de la vague 2 (prix définitifs, calendrier précis pour chaque couloir, etc.)
  - Préparer la mise à jour de l'arrêté issu du L.1111-15 pour adapter les dates d'entrée en vigueur au calendrier définitif de la vague 2

- **3 RDV fixés avec l'écosystème industriel pour partager ces derniers éléments**

25/09 14-16h	12/10 14-16h	26/10 14-16h

La vague 2 vient également étendre le périmètre des logiciels concernés impliqués dans le partage des documents de santé

Un premier périmètre sanitaire qui comprend :

- Les DPI et les PFI à **l'hôpital**
- Les LGC des **médecins de ville**
- Les RIS, sur un périmètre concernant les **radiologues** et étendu aux **médecins nucléaires**
- Les logiciels de **diffusion des images médicales** (DRIM)

Un cas particulier :

- Les dispositifs concernant les SGL et le transcodage LOINC en **biologie médicale**

Le reste du périmètre sanitaire :

- Les LGO des **officines de ville**
- Un nouveau périmètre portant sur les logiciels des **sages-femmes**, des **chirurgiens-dentistes** et des **paramédicaux**

Point spécifique concernant le couloir « Biologie médicale »

- **Une vague 1 plus contrastée que dans les autres couloirs :**
  - Une « masse critique » de commandes de mise à jour non atteinte en biologie hospitalière (seulement 22% des sites éligibles ont souscrit à la mise à jour du SGL en version Ségur) ;
  - Une moindre couverture des laboratoires bénéficiant à la fois de la mise à jour Ségur du SGL et de la prestation de transcodage du catalogue d'examens au format LOINC

- **Un périmètre envisagé en vague 2 moins immédiatement porteur de valeur perceptible pour les biologistes :**
  - Attente principale autour de la prescription de biologie en format structurée => hors périmètre vague 2, en particulier au vu de l'impact sur les médecins prescripteurs
  - Des cas d'usage moins fréquents que dans d'autres couloirs pour l'intégration facilitée des documents obtenus depuis Mon espace santé ou reçus par MSSanté

- **Construction d'un dispositif spécifique sous forme d'une « vague 1bis », pour sécuriser le déploiement plus massif des fonctions clés de la vague 1, en limitant l'ajout de fonctionnalités issues du périmètre vague 2** (ex : gestion améliorée des versions N1 et N3 d'un même document)
- **Démarche de concertation spécifique à ouvrir avec les représentants des biologistes et les industriels du secteur (SGL et LOINC)**

La vague 2 vient également étendre le périmètre des logiciels concernés impliqués dans le partage des documents de santé

Un premier périmètre sanitaire qui comprend :

- Les DPI et les PFI à **l'hôpital**
- Les LGC des **médecins de ville**
- Les RIS, sur un périmètre concernant les **radiologues** et étendu aux **médecins nucléaires**
- Les logiciels de **diffusion des images médicales** (DRIM)

Un cas particulier :

- Les dispositifs concernant les SGL et le transcodage LOINC en **biologie médicale**

Le reste du périmètre sanitaire :

- Les LGO des **officines de ville**
- Un nouveau périmètre portant sur les logiciels des **sages-femmes**, des **chirurgiens-dentistes** et des **paramédicaux**

Les logiciels des Officines de ville …
… de l'équipement à l'usage

Dispositif veille du déploiement technique

- Suivi des messages envoyés à l'ANS (16)
- Questionnaire sur la prestation ségur en cours

(5% de réponses)

- Des visites de terrain pour comprendre les usages

  (freins, besoins, sujets de satisfaction, …)

Les enjeux pour passer aux usages

- Equiper les officines de MSS Organisation pour récupérer les ordonnances de Mon espace santé
- Enregistrer les préparateurs au RPPS (déjà 4000 depuis mi-juillet)

Au-delà du ségur, nous poursuivons nos coopérations avec les représentants professionnels pour accompagner la transformation des usages en officines.

- Rencontre avec les groupements d'officines prochainement
- Échanges avec des représentants syndicaux en régions

Prochaines étapes Vague 2 :

- **Automne 2023 :** Dernier cycle d'échanges avec l'écosystème ;
- **Premier trimestre 2024 :** Objectif de publication sur les documents réglementaires.

Les logiciels des sages-femmes, chirurgiens-dentistes et paramédicaux

Une dynamique d'échanges bien lancée et qui se poursuit !

Sont concernées les professions de santé citées dans le décret d'application de la Loi HPST de juillet 2010, n'ayant pas encore bénéficié des dispositifs du Ségur numérique : les **sage-femmes**, les **chirurgiens-dentistes**, et les **paramédicaux** (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthoptistes, orthophonistes, pédicures-podologues), exerçant en ville (en cabinet libéral, en centre ou en maison de santé).

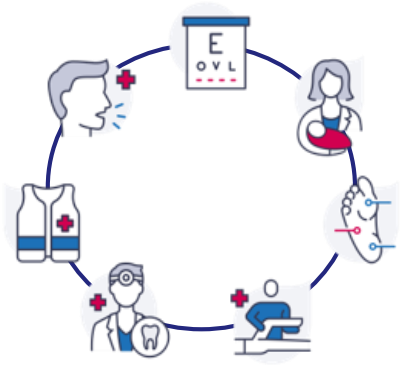

28 réunions réalisées
avec les professionnels de santé et les éditeurs de l'écosystème entre janvier et juillet 2023

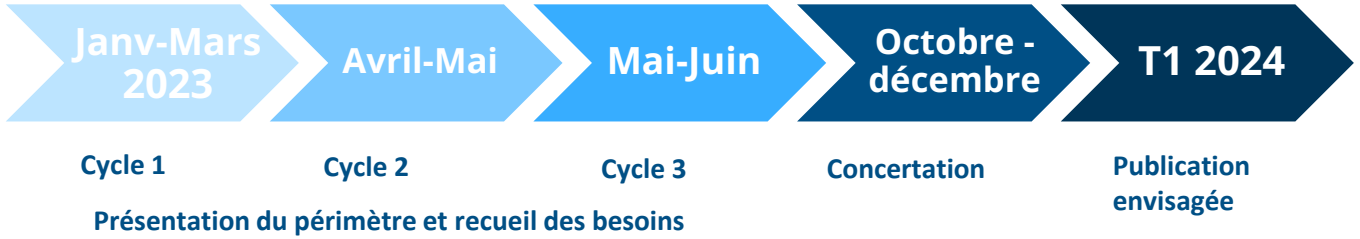

Les objectifs :

- ✓ **Alimentation et Consultation du DMP**
- ✓ **Intégration des éléments clés de la Doctrine et des services socles**
- ✓ **Centrage sur les documents clés des professionnels**

Un déploiement et un accompagnement des professionnels à anticiper :

Plus de 215 000 professionnels de santé à équiper et à accompagner dans les usages

Environ 150 solutions à référencer

COSUI #8 – Ordre du jour

1. Rappel des ambitions du Ségur numérique et point de situation

2. **Le financement des mises à jour des logiciels des professionnels de santé (SONS)**
    i. Rappel des dispositifs SONS en place
    ii. Fin du déploiement de la vague 1 sanitaire
    iii. Construction de la vague 2 sanitaire
    iv. Les SONS du secteur médico-social

3. L'accompagnement des nouveaux usages numériques

4. Les prochains rendez-vous

Vague 1
Avancement global SONS– couloir médico-social

Date de MAJ : 11/09/2023

	Référencement (en nombre de solutions)				Déploiement (en ESMS)	
	Candidates	En cours d'instruction	Référencées	Part de marchés des solutions en cours de référencement et référencées	Commandes	Installations
MS1						
Personnes âgées	24	7	6	76%	1469	8
Personnes en situation de handicap	33	16	8	72%	2291	0
Services à domicile	32	10	12	93%	1358 (dont 835 SAAD)	39 (dont 22 SAAD)
Total MS1	64	19 (7 avec un avancement > 90%)	26	29 500 ESMS	5118	47
MS2	* : 1 candidature arrêtée pour PDE, 9 candidatures arrêtées pour PDS					
Protection De l'Enfance	16*	13 (5 avec un avancement > 50%)	2	44%	0	0
Personnes en Difficultés Spécifiques	15*	5 (2 avec un avancement > 50%)	1	37%	0	0
				5 259 ESMS		
Total MS1 + MS2		37	29		5118	47

Référencement : 15/11/2023

Commandes : 10/01/24

Installations : 03/04/24 (MS1) 10/07/24 (MS2)

Vague 2

Calendrier PREVISIONNEL – couloir médico-social

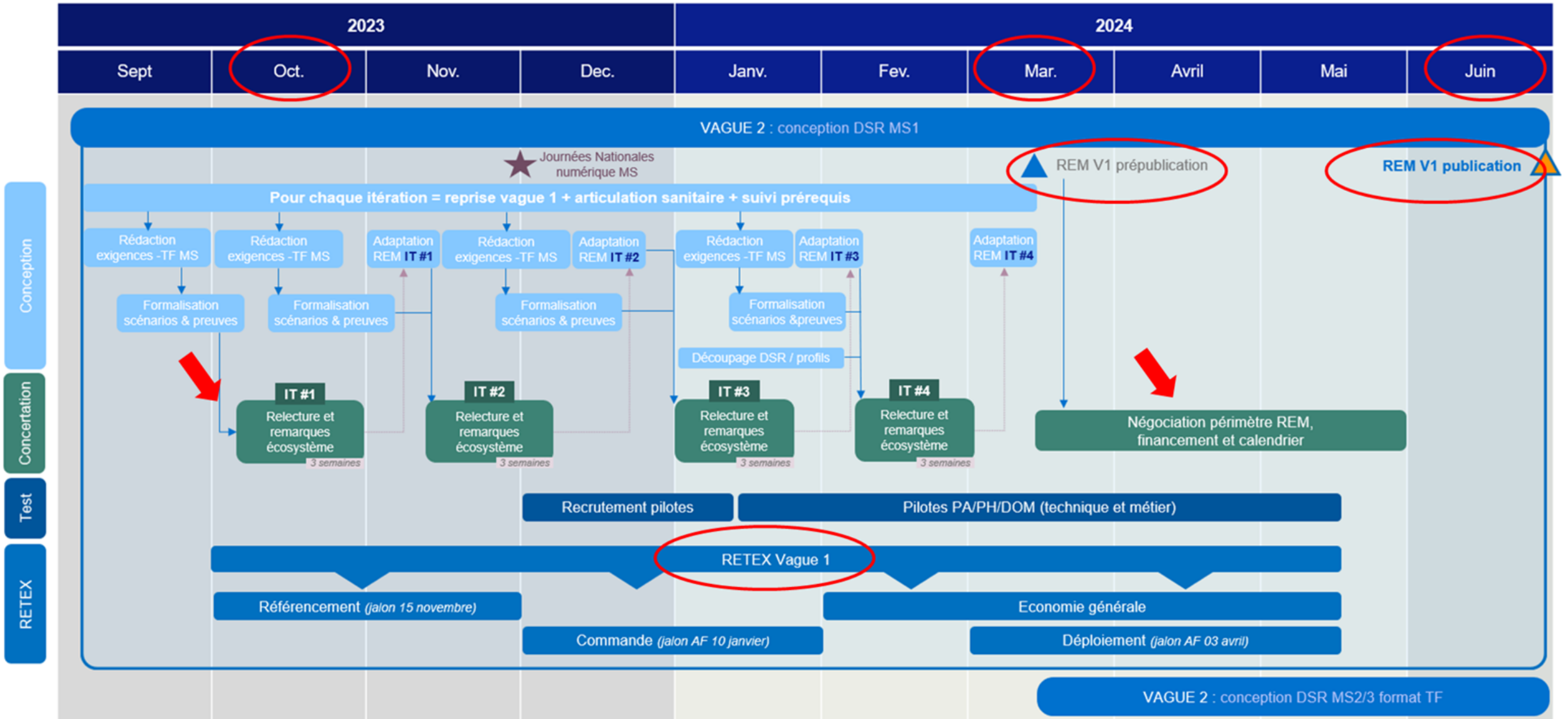

COSUI #8 – Ordre du jour

1. Rappel des ambitions du Ségur numérique et point de situation
2. Le financement des mises à jour des logiciels des professionnels de santé (SONS)
3. **L'accompagnement des nouveaux usages numériques**
    i. **Usages numériques en établissements de santé**
    ii. Usages numériques des professionnels libéraux
    iii. Usages numériques dans le médico-social
4. Les prochains rendez-vous

Un record de candidatures et des établissements très engagés

Sur les 2 819 ES PMSI éligibles au programme SUN-ES :

- Ont été accepté 2 200 établissements représentant **94% de l'activité combinée du territoire**
- Encore une **forte mobilisation des établissements** non encore engagés en fenêtre 4 :
  - Environ 500 établissements se sont positionnés sur le volet 1, 700 sur le volet 2
- Seulement 11% des candidats ont été refusés pour cause de prérequis non atteints

Des efforts récompensés pour de nombreux établissements :

- Près de 900 ES ont atteint la cible de 1 document de sortie sur 2 alimenté au DMP
- Près de 500 ES ont atteint la cible d'envoi de documents et messages par MSSanté (pro et citoyenne)

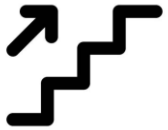

Encore du chemin à parcourir pour permettre à un maximum d'établissements d'atteindre les cibles de l'ensemble des domaines d'ici la fin de SUN-ES, avant le futur programme numérique hospitalier en 2024

COSUI #8 – Ordre du jour

1. Rappel des ambitions du Ségur numérique et point de situation
2. Le financement des mises à jour des logiciels des professionnels de santé (SONS)
3. **L'accompagnement des nouveaux usages numériques**
    i. Usages numériques en établissements de santé
    ii. Usages numériques des professionnels libéraux
    iii. Usages numériques dans le médico-social
4. Les prochains rendez-vous

Les usages numériques des médecins libéraux : Rappels des dispositions conventionnelles

	Volets	Indicateurs	Statut	Cible 2023	Cible 2024 et années suivantes
Forfait structure	**VOLET 1 (indicateur socle)**	**Disposer d'un logiciel référencé Ségur et d'un LAP certifié HAS** (messagerie sécurisée de santé incluse) – logiciel référencé dans le cadre du dispositif SONS ou hors SONS	Déclaratif	-	-
	VOLET 2 (indicateur optionnel	**Taux d'usage DMP** (pourcentage des consultations donnant lieu à l'alimentation d'un DMP)	Calculé	20%	30%
	VOLET 2 (indicateur optionnel)	**Taux d'usage de la messagerie de santé Mon espace santé entre PS et patients** (pourcentage des consultations donnant lieu à un échange mail avec un patient)	Calculé	5%	10%
	HORS FORFAIT STRUCTURE	**Alimentation dans le DMP du Volet de synthèse médicale** (VSM) par le médecin traitant, pour la patientèle du médecin en Affection Longue Durée	Calculé	50% et 90% (au 31/12/2023)	N/A

Les usages numériques des médecins libéraux : Chiffres clés (provisoires) à date

Volet 1

Disposer d'un logiciel Ségur et d'un LAP certifié HAS

Bilan sur les médecins de ville (hors radiologie)

- Logiciels Ségur SONS : **51 470 Bons de commandes RPPS**
- Logiciels Ségur hors SONS (9 LGC à date) : estimation **9000 médecins de plus***
- Candidats éditeurs en cours de référencement : estimation **5000 médecins de plus***
- **28** logiciels certifiés **HAS V2**, dont 10 LGC Ségur
- Nombreux dossiers en cours

61 à 66 000 *
médecins pouvant satisfaire le critère socle du forfait d'avoir un logiciel Ségur

Volet 2

Alimentation DMP et usages de la messagerie MES

- Près de **33.000 médecins** ont alimenté Mon espace santé au cours du mois d'août via les logiciels Ségur, soit **deux fois plus** qu'en janvier dernier
- Au total, **plus de 2,1 millions** de documents alimentés au mois d'aout par les médecins de ville

Hors Forfait structure

Elaboration de VSM pour la patientèle en ALD

- A date, déjà plus de **1,3 millions de DMP disposant d'un VSM** transmis par le médecin traitant depuis janvier 2022 (période retenue pour le financement conventionnel)
- Des VSM envoyés par près de **22.000 médecins traitants** exerçant en ville et près de **600 établissements de santé**

** Estimation depuis les part de marché de facturation des LGC en juin 2023 et donc approximation ne tenant pas compte des LGC facturant par un logiciel tiers*

COSUI #8 – Ordre du jour

1. Rappel des ambitions du Ségur numérique et point de situation
2. Le financement des mises à jour des logiciels des professionnels de santé (SONS)
3. **L'accompagnement des nouveaux usages numériques**
    i. Usages numériques en établissements de santé
    ii. Usages numériques des professionnels libéraux
    iii. Usages numériques dans le médico-social
4. Les prochains rendez-vous

LA E-SANTÉ FRANÇAISE

SÉGUR NUMÉRIQUE

A juillet 2023, 11 870 ESSMS sont financés

Aujourd'hui

	Amorçage			Généralisation		
	T1 2021	T2 2021	2022	2023	2024	2025
Nb ESSMS embarqués:	800 Cible	5770 Cible | 5 900 Réalisé	13 030 Cible | 11 200 Réalisé	18 700 Cible | **11 870** Réalisé	27 400 Cible | Réalisé	36 500 Cible | Réalisé

Plan de vol des projets

+ 30 projets notifiés par rapport au mois précédent, 22 autres projets sont sélectionnés et sont en cours de notification
Progression du nb de projets démarrés : 292
9 projets en fin de VSR

données cumulées

	Mai 23	Juin 23	Juillet 23
défi n°1 — Projets financés	432	439	469
En nombre d'ESSMS	*11 200*	*11 320*	*11 870*
défi n°2 — Projets démarrés	269	286	292
En nombre d'ESSMS	*6 050*	*6 500*	*6 600*
Projets paramétrage terminé	29	41	48
En nombre d'ESSMS	*530*	*785*	*950*
défi n°3 — Projets en fin de VSR	6	7	9
En nombre d'ESSMS	*116*	*145*	*175*

NB : Plan d'actions en cours mobilisant **les porteurs de projets, les ARS et les éditeurs** pour **améliorer la remontée des indicateurs** et le suivi de la progression du nombre de DUI déployés

Expérimentation Mon espace santé en ESMS

Objectifs

- Accélérer le déploiement de Mon espace santé et identifier les usages pour lesquels il y a un besoin d'échange de données de santé entre la personne prise en charge et les différents professionnels.
- Identifier les outils à mettre en place pour informer, sensibiliser les usagers et/ou leurs aidants, les professionnels à l'utilisation de Mon espace santé.
- Réfléchir aux modalités de délégation d'accès à l'aidant à Mon espace santé (profil de l'aidant, durée,…).
- Réaliser un retour d'expérience intermédiaire et final.

Critères d'éligibilité des ESMS pilotes

- Nombre d'ESMS pilotes selon la taille de l'ARS
- Représentativité selon le domaine (PA et PH : 35% et domicile 30%)
- Maturité technique : raccordement au DMP et mise en œuvre de la MSS effectifs.
- Logique de parcours : si possible prioriser les ESMS à proximité des pilotes ES de l'expérimentation MES 2022.
- Représentativité de l'ensemble des rôles prévus par la matrice d'habilitation du DMP Médico- Social.
- Disponibilité et qualification des professionnels mobilisés au sein de l'ESMS.

Financement

1,2 millions € aux ARS suite à un **AAP national** pour **56 ESMS pilotes** (21k€/ESMS).

Pilotage

National (ANS, DNS, DGCS, CNAM, CNSA) et **régional** (ARS, Grades, CD, Fédérations, Collectifs SI, Réseau AM)

2023

01/09 – 31/10
AAP national – candidature ESMS

15/12 *: Sélection des ESMS pilotes par les ARS*

2024

14/02 *: Notification des ARS et convention-nement ESMS*

15/02 – 15/10
Expérimentation

14/06 et 15/11 *: Bilan retour d'expérience intermédiaire et final*

COSUI #8 – Ordre du jour

1. L’ambition du Ségur numérique et les résultats concrets
2. Le financement des mises à jour des logiciels des professionnels de santé (SONS)
3. L’accompagnement des nouveaux usages numériques
4. **Les prochains rendez-vous**

Les prochains rendez-vous

Les échéances clés de la vague 1 sanitaire

- **20 septembre :** échéance ferme pour le déploiement des prestations Ségur (31 octobre pour le LOINC)
- **14 décembre** : échéance ferme pour les derniers dépôts de demandes de solde à l'ASP, après levée des éventuelles réserves et signatures des VA

Les prochains RDV vague 2 sanitaire

- **1e temps de partage des derniers arbitrages :** 25 septembre matin
- **2e temps de partage des derniers arbitrages :** 10 octobre après-midi
- **3e temps de partage des derniers arbitrages :** 26 octobre après-midi

Fin novembre : parution des premiers dispositifs Vague 2

Les autres RDV clés d'ici la fin de l'année

- **Journées européennes de la e-santé :** 26-29 septembre à Rennes
- **Journées nationales de médecine générale :** 12 & 13 octobre à Paris
- **Journées francophones de radiologie :** 13-16 octobre à Paris
- **Journées nationales des DNS/CIS de l'Assurance maladie :** 17 & 18 octobre à Metz
- **Journées nationales du numérique dans le Médico-social :** 30 novembre & 1e décembre à Paris

Nous vous donnons rendez-vous

le j**eudi 14 décembre 2023** pour le Conseil du numérique en santé et le

mercredi 17 janvier 2024 à 9h30 pour le **9e COSUI Ségur numérique !**

Réponses à vos questions

MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION
Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES
Liberté
Égalité
Fraternité

SÉGUR
NUMÉRIQUE

LA E-SANTÉ
FRANÇAISE

MERCI !

Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

AGENCE
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ

l'Assurance
Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

cnsa
Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie